

## Direction départementale des territoires

Service eau-environnement

Cellule milieux naturels, forêt, chasse

#### La préfète de la Haute-Savoie

Annecy, le 17 novembre 2025

Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite

### Arrêté n° DDT-2025-1479 fixant la liste des communes de la Haute-Savoie où la présence de la loutre d'Europe (Lutra lutra) ou du castor d'Europe (Castor fiber) est avérée

**VU** le Code de l'environnement et notamment les articles R.427-6, R.427-17 relatifs au piégeage des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

**VU** l'arrêté du 2 septembre 2016 relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes et fixant, en application de l'article R. 427-6 du Code de l'environnement, la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain et notamment son article 4;

**VU** l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 fixant des dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L.427-8 du Code de l'environnement

**VU** l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2025\_032 du 7 avril 2025 portant délégation de signature à M. Jean-François HOU, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DDT-2025-1294 du 15 septembre 2025 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté n° DDT-2024-1099 du 1<sup>er</sup> août 2024 fixant la liste des communes de la Haute-Savoie où la présence de la loutre (Lutra lutra) et du castor d'Europe (Castor fiber) est avérée ;

**VU** le suivi de l'extension des populations du castor d'Europe réalisé par le « réseau castor » de l'Office français de la biodiversité ;

**VU** les données de suivi de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) Auvergne-Rhône-Alpes, correspondant régional du Plan National d'Action (PNA) en faveur de la loutre d'Europe ;

**VU** l'absence d'observations formulées lors de la consultation du public qui s'est déroulée par voie électronique du 20 octobre au 9 novembre 2025 inclus, conformément aux articles L120-1, L123-19-1 du Code de l'environnement et à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre

15 rue Henry-Bordeaux 74998 Annecy cedex 9 Tél.: 04 50 33 78 53

Mél.: ddt-see-mnfc@haute-savoie.gouv.fr

www.haute-savoie.gouv.fr

du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement et suivants du Code de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de préserver les populations de loutre et de castor d'Europe de toute capture accidentelle dans un piège mortel ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au préfet de fixer annuellement les secteurs où la présence de la loutre et du castor d'Europe est avérée ;

#### **ARRÊTE**

<u>Article 1er</u>: sur l'ensemble des communes, listées à l'annexe 1, l'usage des pièges de catégories 2 (pièges tuants) et de pièges entraînant la mort de l'animal par noyade, est interdit sur les abords de cours d'eau et bras morts, marais, canaux, plans d'eau et étangs, jusqu'à une distance de 200 mètres de la rive, exception faite du piège à œuf placé dans une enceinte munie d'une entrée de onze centimètres par onze centimètres, dans les secteurs où la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée.

Article 2 : le présent arrêté est exécuté à partir de sa date de signature.

<u>Article 3</u>: le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification, d'affichage, de publication requis (saisine possible par voie dématérialisée à l'adresse internet : <u>www.telerecours.fr</u> comprenant l'accès à "Télérecours citoyens")

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique - articles L.410-1, L.411-1, L.411-2 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration).

Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. Suivant la date de décision explicite ou implicite de rejet, le recours contentieux visé au paragraphe précédent peut être introduit devant le tribunal administratif dans les conditions qui y sont précisées.

<u>Article 4</u>: MM. le directeur départemental des territoires, le commandant du groupement de gendarmerie, le chef de l'agence territoriale Savoie-Mont-Blanc de l'office national des forêts, les lieutenants de louveterie, le président de la fédération départementale des chasseurs, les piégeurs agréés du département, les gardes-chasse particuliers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché, par le soin des mairies, dans toutes les communes concernées.

Pour la préfète et par délégation, Pour le directeur départemental des territoires, Le chef de la cellule milieux naturels, forêt, chasse

> Signé par Cédric GODEFROY le 17/11/2025

> > Signature numérique 🖽

#### Annexe 1 à l'arrêté préfectoral n° DDT-2025-1479

# Liste des communes de Haute-Savoie où la présence de la loutre d'Europe (Lutra lutra) ou du castor d'Europe (Castor fiber) est avérée

Morillon

Musièges

Neuvecelle

Nonglard

Orcier

Nangy Nernier

#### Les communes nouvellement classées par rapport à l'arrêté de 2024 sont soulignées.

Alby-sur-Chéran Demi-Quartier Menthon-Saint-Bernard

Alex Desingy Messery
Allèves Dingy-en-Vuache Mieussy

Allinges Dingy-Saint-Clair Monnetier-Mornex
Allonzier-la-Caille Domancy Mont-Saxonnex

Amancy Doussard
Ambilly Douvaine
Annecy Draillant
Annemasse Duingt
Anthy-sur-Léman Eloise
Arbusigny Epagny Metz-Tessy

Arenthon

ArgonayEvian-les-BainsPassyArmoyExcenevexPeillonnexArthaz-Pont-Notre-DameFaverges-SeythenexPerrignierAyseFessyPers-lussyBallaisonFéternesPoisy

Etrembières

BassyFillièrePublierBellevauxFillingesReignier-EseryBernexFranclensReyvroz

BoëgeFrangyLa Rivière-EnverseBonneGaillardSaint-André-de-BoëgeBonnevilleGiezSaint-Cergues

Bons-en-Chablais Glières-Val-de-Borne Saint-Ferréol

Brenthonne Habère-Lullin Saint-Germain-sur-Rhône Burdignin Juvigny Saint-Gervais-les-Bains

CercierLa ForclazSaint-GingolphCernexLa MurazSaint-JeoireCervensLa Roche-sur-ForonSaint-JoriozChallongesLarringesSaint-Laurent

Chamonix-Mont-Blanc Lathuile Saint-Paul-en-Chablais Châtillon-sur-Cluses La Tour Saint-Pierre-en-Faucigny

Chavanod La Vernaz Sallanches Chênex Le Sappey Sallenôves Chens-sur-Léman Leschaux Samoëns Chessenaz Les Houches Scientrier Chevaline Sciez **Loisin** Chevenoz Scionzier Lovagny Chevrier Lugrin Servoz Lully Sevrier Chilly Clarafond-Arcine Lyaud Seyssel Machilly Cluses Sillingy

Combloux Magland Sixt-Fer-à-Cheval
Contamine-Sarzin Margencel Talloires-Montmin

Contamine-sur-Arve Marignier Taninges

CopponexMarinThollon-les-MémisesCordonMarliozThonon-les-Bains

CornierMarnazThyezCranves-SalesMassongyUsinensCruseillesMaxilly-sur-LémanVacheresseCusyMeillerieVailly

Val de Chaise Valleiry Vallières-sur-Fier Vallorcine

Vanzy Veigy-Foncenex Verchaix Vétraz-Monthoux Veyrier-du-Lac

Villard Ville-en-Sallaz <u>Ville-la-Grand</u> Vinzier Viry

Viuz-en-Sallaz

Vougy Vulbens Yvoire